

IMMOSQUARE BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Forfait Garage	2 000 € TTC
Murs commerciaux / Locaux prof. / Fonds de commerce	10 % TTC minimum 8 000 € TTC
Jusqu'à 120 000 €	6 000 € TTC
De 120 001 € à 500 000 €	5 % TTC
De 500 001 € et plus	4 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires: les prestations de visite, de négociation et du dossier de vente sont à la charge du vendeur.

GESTION

PRESTATIONS	HONORAIRES
Gestion Courante	Les honoraires de gestion courante sont tarifés sur la base de 7 % HT soit 8.40 % TTC des encaissements
Recherche de locataire	90 € TTC à la charge uniquement bailleur
Démarche Visite – constitution du dossier - rédaction du bail	Selon le barème de la Loi ALUR - 10 € TTC du m ² en zone tendue. - 8 € TTC du m ² en zone non tendue.
Fin de gestion	175 € TTC par lot
Etat des lieux	Selon le barème de la Loi ALUR 3 € TTC du m ² .
Assurance des Garanties des Loyers Impayés	2 % H.T soit 2.40% TTC des encaissements
Assurance des Garanties des Loyers Impayés + Vacance Locative	4 % H.T soit 4.80% TTC des encaissements

SYNDIC

PRESTATIONS	HONORAIRES
Gestion Courante	Tarifés à la discrétion et selon l'importance des dossiers sur la base de 120 € HT par lot (144 € TTC)
Vacation Horaire	80 € ht de l'heure soit 96 € TTC après 17h30.
Recouvrement des Impayés	-Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception à la charge du copropriétaire débiteur : 30 € TTC. -Remise à l'huissier : vacation horaire. -Remise à l'avocat : vacation horaire.
Etat daté	A l'occasion de la vente d'un lot : 342 €ht soit 410€TTC.